

## ORDONNANCE COLLECTIVE

### ADMINISTRATION DE SUCROSE CHEZ L'ENFANT DE MOINS DE 12 MOIS

---

**Date d'entrée en vigueur** 2021-06-11

**Incluant un protocole** Oui  Non

**Adopté par** CMDP

Direction des soins infirmiers

Direction des services multidisciplinaires

**Date de révision** Choisissez la date

**Date de fin de la période de validité** 2024-06-11

---

#### 1. Objet

##### 1.1 Description

- Administrer du sucrose 24 % chez le nouveau-né prématuré, à terme et chez l'enfant de moins de 12 mois.

##### 1.2 But

- Soulagement de la douleur chez le nouveau-né ou l'enfant de moins de 12 mois lors de procédures douloureuses, au moyen de l'administration d'une solution de sucrose en combinaison avec une succion non nutritive lorsque possible.

#### 2. Professionnels habilités

- Les infirmières ayant reçu la formation nécessaire à l'application de cette ordonnance.
- Les pharmaciens travaillant auprès de cette clientèle.
- Les inhalothérapeutes ayant reçu la formation nécessaire à l'application de cette ordonnance.

#### 3. Activités réservées

##### 3.1 Professionnel visé par l'ordonnance collective

- Infirmière
  - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
  - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
  - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

- Pharmacien
  - Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.
- Inhalothérapeute
  - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

### **3.2 Autres professionnels visés par l'ordonnance collective**

- Infirmière auxiliaire
  - Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

## **4. Secteurs d'activités visés**

- Unités néonatales
- Unités de maternité
- Service des urgences
- Unités de pédiatrie
- Cliniques externes

## **5. Médecin répondant**

- Médecin de garde selon secteurs d'activités visés

## **6. Indications et conditions d'initiation**

### **6.1 Groupes de personnes visées**

- Nouveau-nés prématurés, nouveau-nés à terme et enfants de moins de 12 mois devant subir une procédure invasive ou douloureuse.

### **6.2 Conditions à l'application de l'ordonnance**

- Il est recommandé de combiner des mesures non-pharmacologiques à l'administration du sucrose pour la gestion de la douleur chez l'enfant de moins de 12 mois. Utiliser une échelle de douleur appropriée à l'enfant pour l'évaluation de la douleur. Lorsque possible, il est souhaitable de débiter par des mesures non-pharmacologiques.
  - Mesures non-pharmacologiques de contrôle de la douleur :
    - Diminution du bruit, de la lumière et des activités
    - Succion non-nutritive
    - Méthode kangourou/peau à peau/bercer, tenir dans les bras
    - Allaitement maternel
    - Positionner en position fœtale, emmailloter en positionnant ses mains en flexion près de sa bouche
    - Outils et techniques de distraction

***Pour les nouveau-nés du secteur maternité, favoriser le contact peau à peau et l'allaitement maternel avant d'envisager le sucrose. Le don de colostrum ou de lait maternel lorsque disponible est aussi encouragé avant d'offrir du sucrose.***

### **6.2.1 Administration de solution de sucrose pour soulagement de la douleur associée à différentes procédures**

#### **A. Ponctions**

- capillaire, veineuse, artérielle, sus-pubienne
- lombaire\*

#### **B. Pose**

- de canule artérielle, cathéter veineux, cathéter central inséré par voie périphérique, cathéter ombilical
- de sonde gastrique, sonde vésicale, cathétérisme vésical
- de drain thoracique\*

#### **C. Injections**

- sous-cutanée
- intramusculaire

#### **D. Aspirations**

- nasopharyngées
- trachéales

#### **E. Changement de fixation**

- du tube endotrachéal
- de dispositifs d'oxygénothérapie à haut débit

#### **F. Retrait**

- de pansement adhésif (ou changement), ruban adhésif, électrodes, sac collecteur d'urine
- de drain thoracique

#### **G. Examen ophtalmologique (fond d'œil) \***

#### **H. Frénotomie\***

##### **\*Co-analgésie**

- Certaines procédures peuvent nécessiter une association avec un analgésique pharmacologique, par exemple :
- l'application d'un anesthésique topique sur la peau lors d'une injection lors d'une ponction lombaire.
  - Une sédation et/ou analgésie générale ainsi qu'une anesthésie locale pour la pose d'un drain thoracique.

## 7. Contre-indications et limites

- Enfant curarisé ou sous sédation profonde
- Toute condition avec risque significatif d'aspiration (ex : altération de l'état de conscience, trouble de la déglutition)
- Diète cétogène, fructosémie
- Instabilité hémodynamique
- Condition digestive justifiant aucun apport per os (NPO)
- Condition digestive telle qu'une atrésie œsophagienne, une fistule trachéo-oesophagienne
- Souffrance (asphyxie) périnatale sévère
- Sédation ou analgésie régulière concomitante

***Le sucrose ne doit pas être utilisé pour calmer un bébé dans un contexte autre qu'une procédure douloureuse.***

## 8. Procédure

***Il est souhaitable de recommander des mesures alternatives non pharmacologiques à la gestion de la douleur chez l'enfant de moins de 12 mois (voir section 6.2).***

Le professionnel habilité doit :

1. Vérifier l'absence de contre-indications à l'administration de sucrose. Au besoin, obtenir une ordonnance individuelle de la part du médecin.
2. Compléter et signer l'ordonnance pharmaceutique préimprimée OPI-PE-008 (annexe A). Cocher «  Selon l'ordonnance collective : OC-PE-004 - Administration de sucrose chez l'enfant de moins de 12 mois ».
3. Transmettre l'ordonnance pharmaceutique préimprimée à la pharmacie lors de la prescription.
4. Vérifier si la procédure douloureuse nécessite une analgésie pharmacologique ou une sédation supplémentaire.
5. Administrer le sucrose selon l'ordonnance pharmaceutique préimprimée *Administration de sucrose chez l'enfant de moins de 12 mois* (OPI-PE-008).
  - a. **Administration du sucrose 24 % lors de procédures douloureuses**
    - Se référer à l'ordonnance pharmaceutique.
  - b. **Stabilité et conservation**
    - Solution de sucrose 24 % en **unidose** :
      - Conserver à la température de la pièce. Jeter toute portion inutilisée.
    - Solution de sucrose 24 % **multidoses** (ex : seringues de 10 mL ou vial de 25 mL) :
      - Conserver au réfrigérateur jusqu'à la date de péremption sur l'étiquette.
      - La solution est stable 24 h après ouverture.
      - Lors de la première utilisation, inscrire la date et l'heure d'ouverture sur le vial.
      - Ne jamais utiliser au-delà de la date de péremption, soit 24 h après l'ouverture ou la date inscrite par le fabricant.
6. Consigner au profil pharmaceutique (FADM) une fois l'administration de sucrose donnée.
7. Documenter dans ses notes d'observations.

## 9. Sources

- Stevens\_B, Yamada\_J, Ohlsson\_A, Haliburton\_S, Shorkey\_A. Sucrose for analgesia in newborn infants undergoing painful procedures. Cochrane Database of Systematic Reviews 2016, Issue 7. Art. No.: CD001069.

- C. Celeste Johnston; Robyn Stremmer; Linda Horton; Allison Friedman. Effect of Repeated Doses of Sucrose during Heel Stick Procedure in Preterm Neonates. *Biology of the Neonate*; Mar 1999; 75, 3; ProQuest Central p160.
- Neofax Drug Monograph Summary- Micromedex. Consulté 02 avril 2020.
- <https://www.chusj.org/fr/soins-services/P/Pharmacie/Outils/Guide-Pratique/Medicaments/S/Sucrose>. Consulté 22 avril 2020.
- <https://www.oiiq.org/documents/20147/271608/perinatalite-developpement-nouveau-ne-pratique-clinique.pdf/ea09dd8a-27bf-f973-c746-646caf56ffb9>
- Trottier E.D, et al. "La Gestion De La Douleur Et De L'anxiété Chez Les Enfants Lors De Brèves Interventions Diagnostiques Et Thérapeutiques." *Paediatrics and Child Health (Canada)*, vol. 24, no. 8, 2019, pp. 522–535.

## 10. Processus d'élaboration

### 10.1 Rédaction

Nom :	Desaulniers	Prénom :	Cathy	, pharmacienne	Date :	2021-03-08
Nom :	Cloutier	Prénom :	Sylvie	, pharmacienne	Date :	2020-06-23
Nom :	Girard-Gélinas	Prénom :	Sabrina	, infirmière clinicienne en néonatalogie	Date :	2021-02-26

### 10.2 Consultation/collaboration

Nom :	Daviau	Prénom :	Nathalie	, pharmacienne – secteur de l'urgence	Date :	2021-01-27
Nom :	Fortin	Prénom :	Sarah-Maude	, infirmière clinicienne - Soins intensifs pédiatriques	Date :	2020-11-09

- Table de périnatalité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS (2021-02-15)

### 10.3 Validation

Nom :	Paquette	Prénom :	Geneviève	, conseillère cadre clinicienne – Jeunesse	Date :	2021-03-08
Nom :	Grégoire	Prénom :	Maryse	, conseillère cadre clinicienne – Urgence	Date :	2020-11-23
Nom :	Gauthier	Prénom :	Karina	, conseillère cadre clinique – Multi santé physique	Date :	2021-03-26
Nom :	D <sup>re</sup> Catelin	Prénom :	Céline	, néonatalogiste	Date :	2020-11-13
Nom :	D <sup>re</sup> Bertelle	Prénom :	Valérie	, néonatalogiste	Date :	2020-11-13
Nom :	D <sup>re</sup> Dupras-Renaud	Prénom :	Stéphanie	, urgentologue	Date :	2020-11-13
Nom :	D <sup>r</sup> Tremblay-Roy	Prénom :	Jean-Sébastien	, chef médical du département de pédiatrie	Date :	2021-03-23

### 10.4 Approbation

- Comité pharmacologique (si l'ordonnance implique l'utilisation de médicament)
- Comité des documents d'encadrement clinique et des formulaires

## 11. Processus d'adoption

Nom, prénom : Bolduc, Brigitte      Signature : Document original signé , pour la Présidente du CMDP      Date : 2021-04-27

Nom, prénom : Sheehan, Nathalie      Signature : Document original signé , pour la Directrice des soins infirmiers      Date : 2021-04-28

Nom, prénom : Lortie, André      Signature : Document original signé , Directeur des services multidisciplinaires      Date : 2021-04-14

## 12. Historique des révisions

Nom : Girard-Gélinas	Prénom : Sabrina	Date : 2021-03
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Estrie - Centre  
hospitalier universitaire  
de Sherbrooke



BO001

INSTALLATION : \_\_\_\_\_

**ORDONNANCES PHARMACEUTIQUES**

**ADMINISTRATION DE SUCROSE CHEZ L'ENFANT DE MOINS DE 12 MOIS**

Allergie médicamenteuse<sup>1</sup>/intolérances<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

ANNÉE	MOIS	JOUR	h
Date			Heure

Poids<sup>1</sup>: \_\_\_\_\_ kg Taille<sup>1</sup>: \_\_\_\_\_ cm

**EN LIEN AVEC L'ORDONNANCE COLLECTIVE : OC-PE-004 - Administration de sucrose chez l'enfant de moins de 12 mois**

Âge	Dose	Posologie	Dose maximale
<input type="checkbox"/> Prématuré (moins de 37 semaines)	5 gouttes (ou 0,25 mL)	Administrer 2 minutes avant la procédure et répéter juste avant la procédure.	3 doses par procédure
<input type="checkbox"/> Terme jusqu'à 12 mois d'âge corrigé (ou ex-prématuré de 37 semaines d'âge corrigé ou plus)	20 gouttes (ou 1 mL)	Répéter une 3 <sup>e</sup> dose durant la procédure si besoin en respectant un intervalle de 2 minutes.	20 doses par jour

**ADMINISTRATION DU SUCROSE 24 % LORS DE PROCÉDURES DOULOUREUSES**

- Vérifier les conditions à l'application de l'ordonnance et l'absence de contre-indications.
- Bien positionner l'enfant;
  - Pour le nourrisson : Placer l'enfant dans la position favorable à la procédure, face à ses parents
  - Pour le nouveau-né : Placer le nouveau-né en position fœtale ou de façon à ce qu'il puisse amener ses mains près de sa bouche. Offrir la possibilité d'agrippement.
- Administrer 2 doses à 2 minutes d'intervalle AVANT la procédure douloureuse;
  - Déposer la solution de sucrose au niveau du bout de la langue du bébé, lentement en goutte à goutte, selon la quantité à administrer et l'acceptabilité par l'enfant; appliquer la méthode de succion non nutritive pour bénéficier de son action synergique.
- Répéter une 3<sup>e</sup> dose durant la procédure si besoin en respectant un intervalle de 2 minutes pour un maximum de 3 doses **par procédure** et de 20 doses **par jour**. L'effet est maximal en 2 minutes et dure 5 à 10 minutes.

**Le sucrose ne doit pas être utilisé pour calmer un bébé dans un contexte autre qu'une procédure douloureuse.**

Selon l'ordonnance collective : OC-PE-004 - Administration de sucrose chez l'enfant de moins de 12 mois

Signature du  
professionnel/médecin

Nom en caractère d'imprimerie

N° de permis

Date et heure  
(année/mois/jour)

<sup>1</sup> Documenter dans le DCI-CAE (ARIANE) lorsque disponible

Numérisé le (année/mois/jour) : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h

No produit  
2021-04

**ORDONNANCES PHARMACEUTIQUES**  
ADMINISTRATION DU SUCROSE CHEZ L'ENFANT DE MOINS DE 12 MOIS

DOSSIER DE L'USAGER